

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion restreinte du lundi 25 novembre 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir **le lundi** de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

28352034 – CITOYEN DU MONDE 1 / C'NOUES 2 Futsal D1 du 08/11/2024

Reprise du dossier « Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre informant du non-déroulement de la rencontre suite à une fuite dans le gymnase. Courriel du club de CITOYEN DU MONDE en date du 12/11/2024 proposant la date du 15/11/2024 pour disputer le match. La Commission constate la disponibilité des 2 clubs et reporte donc la rencontre au 15/11/2024. Prévenir l'équipe adverse. ». La rencontre n'ayant pas pu se dérouler.

Et après lecture du courriel en date du 17/11/2024 du club Citoyen du Monde proposant de jouer la rencontre le 20/12/2024. La Commission reporte la rencontre au 13/12/2024.

Reprise du dossier :

Courriel du 21/11/2024 de CITOYEN DU MONDE informant de l'indisponibilité du gymnase le 13/12/2024.

La Commission maintient la rencontre au 13/12/2024 et vous demande de fournir un courrier municipal du Service des Sports d'indisponibilité du gymnase le 13/12/2024 pour le report éventuel de cette rencontre.

28352040 – VISION NOVA 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D1 du 24/11/2024

Courriel du club de VISION NOVA du 21/11/2024 informant de l'indisponibilité du gymnase le samedi 23/11/2024 à 20h 00, sans fourniture de courrier de la municipalité pour confirmer l'indisponibilité.

Par ailleurs, comme rappelé à plusieurs reprises, l'équipe qui reçoit doit vérifier, pour la dernière réunion de la commission ou au plus tard 72 h avant la rencontre, la disponibilité de l'installation sous peine de match perdu pour erreur administrative. En dernier ressort, le report de date d'une rencontre nécessite l'accord de l'équipe adverse et ou de la commission.

A la vue de l'ensemble de ces éléments, la commission décide match perdu par pénalité pour erreur administrative (-1 point/ 0 but) pour en attribuer le gain à MAISONS ALFORT FC 1 (3 points/0 but). Article 40.1

FUTSAL D2

28385694 - B2M FUTSAL 3/VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 reporté au 08/12/2024

Courriel du 13/11/2024 du club de B2M FUTSAL et de la Municipalité de Bry/Marne en date du 12/11/2024, nous informant de l'indisponibilité du gymnase Félix Faure.

Le club demande de reprogrammer la rencontre sur le créneau habituel du samedi à 17h30 au CDBM

La rencontre n'ayant pas pu se dérouler,

Correctif reprise du dossier suite erreur de date : la Commission reporte la rencontre au 04/01/2025 à 17h30 au gymnase CDBM. Prévenir équipe adverse

COUPE VDM FUTSAL

Le tirage au sort de la Coupe du Val De Marne Futsal a été effectué lors de la réunion de la Commission du 04/11/2024 par M. Georges GRESSIEN Président de la Commission Football d'Animation :

A ce jour il y a 30 équipes engagées soit un tirage intégral pour 15 rencontres.

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (16°) : du 13 au 19 janvier 2025

Tour n°2 (8°) : du 24 février au 02 mars 2025

Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025

Tour n°4 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025

Tour n°5 (Finale) : du 27 au 30 avril 2025

Match N°1 : B2M FUTSAL 3 - VILLENEUVE ABLON US 2 le 18/01/2025

Match N°2 : CHAMPIGNY CF 2 - B2M FUTSAL 1 le 18/01/2025

Match N°3 : CRETEIL FUTSAL US 2 – L'HAY LES ROSES AS 1 le 18/01/2025

Match N°4 : BOISSY UJ 1 – C'NOUES 1 le 18/01/2025

Match N°5 : KB FUTSAL 2 – VSG FUTSAL 1 le 19/01/2025

Match N°6 : ST MAURICE AJ 1 – CRETEIL FUTSAL US 1 le 18/01/2025

Match N°7 : VILLENEUVE ABLON US 1 - VITRY ASC 3 le 18/01/2025

Match N°8 : RUNGIS US 1 – VISION NOVA 1 le 17/01/2025

Match N°9 : B2M FUTSAL 2 - CHAMPIGNY CF 1 **correctif** le 18/01/2025

Match N°10 : BOISSY FC 1 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 le 18/01/2025

Match N°11 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 – MAISON ALFORT FC le 17/01/2025

Match N°12 : VITRY ASC 1 - RUNGIS US 2 le 18/01/2025

Match N°13 : CITOYEN DU MONDE 1 – VSG FUTSAL 2 le 17/01/2025

Match N°14 : VITRY 94 ACADEMIE FC 1 - VITRY ASC 2 le 18/01/2025

Match N°15 : VITRY CA 1 – C'NOUES 2 le 16/01/2025

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

MATCHS REMIS

28352043 – C'NOUES 2 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 24/11/2024 **reporté au 23/11/2024**

28385694 - B2M FUTSAL 3 – VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 **reporté au 08/12/2024**

28385718 - VITRY ASC 2 - VITRY ASC 1 Futsal D2 du 01/11/2024 Futsal D2 **reporté au 20/12/2024**

28385724 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 Futsal D2 **reporté au 21/12/2024**

28385672 - B2M FUTSAL 3 – VITRY CA 1 Futsal D2 du 30/11/2024 **reporté au 21/12/2024**

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

Match perdu absence - Feuille de Match :

28352022 – MAISONS ALFORT FC / RUNGIS US Futsal D1 du 28/10/24

Conformément à l'Art. 44.2 des RSG D94, la Commission déclare match perdu par pénalité à l'équipe de VITRY ASC 2 (- 1 point, 0 but) et maintient du résultat acquis sur le terrain pour l'équipe de RUNGIS US 1 (3 points, 3 buts)